
MARRAKECH – Atelier sur les politiques d’At-Large : noms géographiques dans la piste de travail 5

Mardi 25 juin 2019 – 08h30 à 10h15 WET

ICANN65 | Marrakech, Maroc

YEŞİM NAZLAR :

Bonjour à toutes et à tous, bienvenue à notre deuxième jour de la réunion ICANN65. Nous aimerions faire quelques annonces. Mais tout d’abord, j’ai oublié de vous indiquer mon nom. Je m’appelle Yeşim Nazlar, du personnel. Et c’est un bon exemple, il faut indiquer son nom avant de prendre la parole pour la transcription.

Également, j’aimerais vous rappeler que l’interprétation en anglais, français et espagnol est disponible dans la salle aujourd’hui. Si vous voulez prendre la parole, utilisez la carte avec votre nom pour le signaler. On va vous les distribuer.

JONATHAN ZUCK :

Merci beaucoup d’être venus si tôt ce matin. Nous allons traduire tout cela. On vous dit bonjour en espagnol, en français, je sais dire quelques mots.

Qu’est-ce que vous avez dit ? Très bien. Je vais continuer en anglais pour faciliter leur vie.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Ce que nous allons faire aujourd’hui, c’est un petit peu nos devoirs pour ce débat que nous avons avec un partenariat éventuel avec le GAC et parler de noms géographiques. On a beaucoup parlé de cela sur notre liste et cela a été dans des directions un petit peu multiples. Et ce qu’on va essayer de faire, c’est de trouver des principes communs sur lesquels on peut tomber d’accord pour mieux travailler, mieux collaborer avec le GAC. Et potentiellement, on peut trouver des possibilités de partenariat avec le GAC à ce niveau, les noms géographiques.

On a la chance aujourd’hui d’avoir deux experts de ce sujet, nous avons Justine Chew et Greg Shatan. Donc je vais donner la parole à Justine en premier. Vous allez faire une présentation en premier, une introduction. Il faut qu’on ait le temps pour un débat et pour répondre à des questions pour être efficaces. Merci.

JAVIER RUA-JOVET :

Bonjour. Je m’appelle Javier Rua-Jovet. Je suis de l’ALAC, c’est ce que je dis toujours dans d’autres groupes. Donc merci de me donner l’opportunité de m’exprimer à ce sujet. Nous allons travailler là-dessus en tant que communauté et nous pouvons donc passer à la diapositive 6.

J’aimerais vous donner une introduction générale sur le sujet, sur la piste de travail 5. Et ce qui nous intéresse dans cette piste

de travail, c’est qu’elle se concentre sur les noms géographiques de premier niveau. Et Justine entrera plus dans les détails. Donc la piste de travail 5 se concentre exclusivement sur le thème des noms géographiques de premier niveau, donc sur la droite du point, rien d’autre ; .france par exemple.

Donc la piste de travail 5 a pour but de déterminer s’il y a des changements qui doivent être effectués. Par exemple, il y a eu une recommandation de politique de la GNSO en 2007 et introduction de nouveaux gTLD en 2012 avec ce guide de procédures sur les noms géographiques, sur les évaluations, sur les procédures d’objection, sur les procédures d’analyse des noms géographiques. Donc les recommandations ont été nombreuses.

Par rapport à la nature intercommunautaire de la piste de travail 5, et même le PDP principal, comme vous le savez, elle a deux leaders, Jeff Neuman et Cheryl Langdon-Orr, qui a fait un travail extraordinaire pour que tout le monde soit un peu sur la même longueur d’onde.

Avec la piste de travail 5, nous avons une représentation d’ALAC. Je suis le représentant d’ALAC. Et nous avons des collègues d’autres entités, d’autres groupes et unités constitutives comme Annabeth Lang de la ccNSO, Olga Cavalli du GAC et Martin

Sutton de la GNSO. Tous ces coleaders représentent la grande et large variété de visions et de perspectives sur ce sujet.

SÉBASTIEN BACHOLLET : On ne voit pas la présentation en ligne ; on ne voit pas la présentation.

JAVIER RUA-JOVET : Donc on va s’occuper de cela. Je n’ai pas dit bonjour à tout le monde dans cette salle. Bonjour à toutes et à tous.

Donc si on peut avancer un petit peu.

C’est une invitation pour participer à la piste de travail 5. Voilà, donc maintenant, on a la présentation à l’écran sur Zoom. Nous sommes déjà très avancés dans le processus. On est à 75 % à peu près de notre travail mais si vous voulez quand même vous joindre à nous, vous devrez vous préparer et beaucoup lire. Et c’est facile de se joindre à notre groupe et je vous encourage, chacun d’entre vous, à vous joindre à nous.

Il faut réfléchir un petit peu au but de cette réunion. Si on peut trouver des points de vue consensuels, ce serait très bien. Donc At-Large est très varié ; At-Large, c’est aussi varié et divers que l’ICANN. Donc il y a différents points de vue qui s’expriment,

donc cela va être difficile d'arriver à un consensus mais c'est ce que l'on fait ici. Donc j'ai de l'espoir.

Une nouvelle fois, les noms géographiques de premier niveau. Quels sont les noms géographiques ? C'est les noms de pays, les noms de territoires, alpha-3, c'est la liste des normes internationales d'ISO qui sont utilisées. C'est les formulaires courts et longs de cette liste 3166. Autres catégories du guide comprend la traduction, la permutation, la transposition, les éléments séparés de ces noms géographiques et ainsi de suite. Tout cela n'est pas disponible en tant que gTLD, donc on ne pourrait pas déléguer ces noms.

Ce que l'on pense dans cette piste de travail 5, c'est qu'on doit maintenir ce statut pour cette catégorie, ne pas être disponible en tant que gTLD. Pour les villes étant des capitales, les provinces, les états, les noms de villes n'étant pas obligatoirement des capitales, pour le moment, on a besoin d'un soutien, d'une lettre de non-objection provenant des gouvernements pertinents et des autorités publiques qui existent. Et cette catégorie, c'est véritablement ce qui permet d'avoir un niveau de protection et de processus. Même le terme protection serait controversé pour la piste de travail 5 parce que d'un côté, on parle d'intérêts. Il y a des personnes sur cette piste de travail qui posent les questions : « Qu'est-ce qui doit être protégés ? Quels sont les droits à la protection qui existent ? »

Une autre catégorie, ce sont les régions de l’UNESCO, des Nations unies. C’est sur la liste 49. Et pour ce type de pays, de régions – Asie, Afrique par exemple –, là aussi, il faut qu’il y ait des documents de soutien, des formulaires de non-objection avec une majorité au moins à 60 % des gouvernements nationaux de la région qui doivent être d’accord. Donc vous devez obtenir beaucoup de lettres, de déclarations de soutien.

Une autre catégorie très importante, c’est un petit peu l’éléphant dans la salle, c’est les caractéristiques géographiques qui ne sont pas dans l’AGB. Le .amazon, on connaît bien cette question. Les montagnes, les vallées, les lacs et les termes qui ont une signification culturelle en rapport avec la géographie, cela, il y a beaucoup de litiges parfois qui peuvent arriver au niveau de ces termes significatifs. Il y a souvent de contentieux pour utiliser ces noms.

Et on n’est pas tous d’accord dans la piste de travail 5. Il y a dans personnes qui sont très ouvertes et d’autres qui veulent beaucoup plus protéger. Il n’y a pas actuellement de critères qui gèrent ce type de noms géographiques. Donc cela, c’est des questions de politiques.

Nous allons passer à une autre diapositive et nous allons voir quels sont les divers intérêts en jeu. Parlons un petit peu de cela, les gouvernements qui veulent protéger l’identité nationale, qui

veulent protéger les noms de lieux et éviter la confusion entre les TLD gouvernementaux ou nationaux et les gTLD et maintenir des restrictions. Ils veulent avoir l’autorité d’indiquer leur manque d’objection, leur consentement, leur autorisation pour des chaînes de ce type, noms géographiques.

Donc très souvent, les gouvernements ont des points de vue un petit peu différents. Il y en a qui respectent beaucoup les droits des gouvernements et il y a des personnes qui pensent que les droits des gouvernements vont trop loin et qu’on ne peut pas déléguer facilement ces chaînes.

Au niveau de la ccNSO : éviter les confusions entre les ccTLD et les gTLD et conserver un marché pour les ccTLD ; nouveaux dossiers gTLD, donc élargir la gamme de chaînes disponibles. Pourquoi sommes-nous là ? ICANN délègue des chaînes. Nous voulons avoir une large gamme de chaînes disponibles. Nous voulons avoir un processus de prise de décision rapide, équitable, prévisible. Les entreprises veulent par exemple savoir à quoi s’attendre. Il faut que ce soit prévisible, qu’il y ait des procédures en place, qu’il n’y ait pas des litiges à chaque fois.

Au niveau des marques et des marques déposées, il y a parfois des chaînes qui sont là pour être en rapport avec une identité de marque. C’est un petit peu comme les intérêts gouvernementaux. Les communautés qui sont en rapport avec

une entité géographique ont le droit de refuser en premier qu’on utilise cette chaîne. Est-ce que cela fait partie de la piste de travail 5 ? On ne va pas très bien dans cette direction. Est-ce que c’est la piste de travail 5 ou 3 ? Ce sont des termes qui ne sont pas AGB, ce sont les plus difficiles pour trouver un consensus.

D’autres inquiétudes, c’est la liberté d’expression. On en parle beaucoup dans notre piste de travail 5, en ce sens qu’on ne limite pas la capacité à déposer des dossiers de demande pour ce type de chaînes pour une entreprise, pour des raisons commerciales.

Donc on peut réfléchir à toutes ces problématiques, voir où vous vous trouvez, vous pouvez essayer de vous situer par rapport à toutes ces questions, essayer de comprendre également les personnes qui pensent différemment de vous, qui pensent un petit peu le contraire.

Qu’est-ce qu’il y a d’autre que je voulais vous dire ? Et bien, on va passer à la diapositive 12. Où est-ce qu’on en est actuellement ? Nous avons un rapport initial supplémentaire qui a été publié pour des commentaires publics le 5 décembre 2018 et une il y a une période de commentaires qui se clôturera le 1^{er} février 2019. On a reçu 42 commentaires. Ce n’est pas tant que cela mais un bon nombre de commentaires quand même. La plupart venait des groupes de la GNSO, des unités constitutives

et parties prenantes de la GNSO ainsi que de SO et AC avec quelques gouvernements, quelques personnes, quelques responsables de ccTLD.

Nous avons beaucoup travaillé avec le personnel de l’ICANN qui nous a beaucoup aidés pour gérer ces questions politiques, les différents instruments qui existent, les documents qui sont à notre disposition. Donc avec ces outils, on a pu suivre les commentaires et le statut des commentaires. Je pourrais vous donner le lien si vous le désirez, si vous me le demandez, aucun problème si vous vous joignez à cette piste de travail 5. C’est des outils qui mettent dans des catégories le type de commentaires, ce qui est plus divergent, convergent, comment on gère et conserve certaines politiques qui sont déjà en place pour les noms de territoires, les noms qui sont réservés et ainsi de suite, les différentes catégories de noms AGB comme les capitales et autres villes.

Donc je ne vais pas parler de consensus parce qu’on n’a pas encore atteint un consensus mais en général, on regroupe un petit peu les commentaires pour prendre la température du public. C’est plutôt conservateur, ce n’est pas une piste de travail révolutionnaire. C’est une piste de travail qui essaie de bâtir sur ce qui a fonctionné en 2012 et d’éviter des problèmes à l’avenir.

Comme on le dit dans toutes les pistes de travail de l’ICANN, on ne cherche pas véritablement des solutions à des problèmes existants, c’est toujours difficile de s’arrêter dans notre travail et de conclure. Donc en fait, la ligne de base, c’est ce qui nous sert le plus, c’est le guide datant de 2012. Et nous essayons de voir ce qui aura besoin d’un fort consensus à l’avenir et de voir comment on pourra travailler plus avant.

Je vais m’arrêter là dans ma présentation et nous allons maintenant pouvoir avoir une conversation sur tout cela. Nous pouvons entrer plus dans les détails si vous le voulez. Mais je vous remercie de votre attention.

JUSTINE CHEW :

Bonjour à tous. Je m’appelle Justine. Merci Jonathan. Je ne me considère pas une experte dans la piste de travail 5 mais j’ai le privilège d’être l’agente de liaison de l’At-Large auprès du groupe pour les procédures pour des séries ultérieures et c’est pourquoi je suis là.

Nous avons des collègues de la piste de travail 5 qui sont là avec nous à qui nous souhaitons la bienvenue. Nous les invitons à participer également s’ils le souhaitent. Il se pourrait que ma présentation ne soit pas absolument exhaustive, donc si besoin est, vous pouvez prendre la parole pour compléter ce que je dirai.

Merci Javier de cette présentation. Cela m’amène au fond de la question. Donc on passe directement à la diapositive suivante.

Pour le temps qu’on a aujourd’hui, je vais me concentrer sur une mise à jour de cette séance, c’est-à-dire que je partagerai avec vous certains des retours que nous avons reçus à travers des consultations publiques, mécanisme auquel l’ALAC a participé à travers une déclaration.

Je suis trop près du micro ? C’est mieux comme cela ? Merci.

Donc j’essaierai de me concentrer, comme je le disais, sur les sujets ou les questions qui sont toujours en discussion ou qui n’ont pas été répondues. Les recommandations préliminaires qui ont déjà été approuvées par la plupart des gens ne seront pas discutées. L’At-Large fait partie de la majorité, donc il n’y a plus rien à discuter là-dessus. D’accord ?

Voici un peu le contexte pour la piste de travail 5. Javier a déjà présenté la plupart, mais je voulais pourtant dire que le groupe de travail poursuit avec ses travaux. On avait prévu que le rapport final soit publié dans le quatrième trimestre de 2019 mais hier, le coprésident a confirmé que ce n’est pas susceptible de se concrétiser parce que nous sommes censés tenir une nouvelle période de consultation publique. D’accord.

Ici, vous voyez un peu comment nous avons organisé le travail du groupe de travail. Nous nous concentrons en ce moment sur la piste de travail 5, celle des noms géographiques et comme je l’ai dit, en particulier notre intervention dans le rapport supplémentaire de la piste de travail 5.

Cette liste que vous voyez ici comprend les sujets qui ont été explorés dans la piste de travail 5, ce que Javier a déjà présenté. Donc on passe à la diapositive suivante.

JAVIER RUA-JOVET : Ta liste est meilleure.

JUSTINE CHEW : Il y a plus de texte dessus en tout cas. Donc voilà les sujets sur lesquels je voudrais attirer votre attention.

Par rapport aux sujets auxquels on a présenté des réponses et sur les sujets sur lesquels je voudrais attirer votre attention pour vous poser des questions pour en discuter, j’ai créé ce tableau qui reflète un peu les commentaires publics que nous avons reçus. J’ai préparé un tableau de cette sorte pour que ce soit plus facile de suivre, mais ce n’est pas très facile à suivre quand même. C’était très difficile pour moi de préparer cette diapositive d’ailleurs, je l’avoue, parce que la manière dont le

travail est organisé n’est pas très logique, n’est pas très fonctionnel pour que les gens la suivent.

J’aborderai ici les sujets qui sont en bleu ou en violet, je ne sais pas quelle est la couleur que vous voyez sur votre écran – moi, je suis daltonienne donc je ne suis pas sûre de la couleur. On a les codes alpha-3 de l’ISO 3166-1, les noms de villes et des capitales, langues et traductions, la définition des noms géographiques et puis les termes qui sont dans le guide de candidature qui ne sont pas des candidats.

Premier sujet ISO 3166-1 alpha-3. Et je soulève cette parce que dans la déclaration de l’ALAC, on avait soutenu la mise à disposition de ces codes mais toujours assujettis à des protections préventives, c’est-à-dire qu’il fallait qu’il y ait une lettre de soutien du gouvernement ou de l’autorité publique. Donc si un candidat voulait demander un de ces codes, il fallait absolument qu’il présente une lettre de soutien ou de non-objection en tout cas de son gouvernement ou du gouvernement pertinent.

Mais lorsque nous avons passé en revue tous les commentaires publics, il y en avait beaucoup qui demandaient un statu quo, c’est-à-dire que les codes devaient être réservés au premier niveau et non pas mis à la disposition pour la délégation. Donc

cela pose un conflit avec les prérogatives que nous avons soutenues dans la déclaration.

Donc est-ce que nous souhaitons qu’il y ait une déclaration minoritaire liée à cette recommandation préliminaire parce que nous avons déjà défendu qu’elle soit mise à disposition ou pas ? C’est cela la question.

Je pense qu’il vaut mieux que nous présentions tous les sujets et que nous passions à la discussion. Je ne sais pas qu’est-ce que vous en pensez.

JONATHAN ZUCK :

Je voudrais que l’on se mette d’accord sur certains sujets, que l’on s’y concentre et que l’on discute de la possibilité d’avoir une déclaration minoritaire pour voir ce que vous en pensez. Mon idée est d’essayer de nous mettre tous d’accord ou dans la mesure du possible de parvenir à un accord pour ne pas qu’il y ait des divisions par rapport à notre avis.

JUSTINE CHEW :

Mais divisions à quel niveau ? Parce que dans la piste de travail 5, il y a des différences d’avis à ce niveau-là.

JONATHAN ZUCK :

Non, mais je dis entre nous. Les différences au niveau de la piste de travail 5, cela ne nous intéresse pas mais il faut que l’on se mette d’accord ici entre nous d’abord. Il faudrait trouver des moyens pour être moins divisés ou pour être plus d’accord. Je ne suis pas tout à fait sûr des différences ou de ce qui nous oppose. Je ne suis pas un expert et c’est pour cela que vous êtes venue.

Si on a une utilisation d’un nom géographique, il faudra une lettre de permission par exemple. Je ne sais pas si je suis au courant des développements récents. Je sais qu’au moment de faire notre commentaire, on avait des différences d’avis à ce niveau-là mais je ne sais plus quel est le cas.

JUSTINE CHEW :

Oui, d’accord. J’ai une bonne réponse. Cela, c’est le seul sujet en fait qui ne mérite pas d’attention. Je l’ai soulevé parce qu’il me faut des précisions par rapport à la manière d’avancer parce que moi, je suis votre agente de liaison auprès de la piste de travail 5. Donc s’il y a des sujets sur lesquels il nous faut des réponses, je vous les présente et c’est le cas ici. Est-ce que vous voudriez que l’on réponde maintenant ou pas ? C’est cela la question.

JONATHAN ZUCK : On verra cela par la suite. Moi, je voudrais que l’on discute des sujets de fond, passer au vif du sujet.

JUSTINE CHEW : D’accord.

Donc on passe à la diapositive 8 à ce moment-là sur les noms de villes, noms de capitales.

C’est pour cela que je demande. En termes procéduraux, vous voulez que je présente d’abord tous les sujets et puis on passe à la discussion ? D’accord.

JOHN LAPRISE : Les présentateurs vont d’abord présenter tous les sujets avant de passer aux questions. Donc prenez note de vos questions s’il y en avait par rapport au processus particulier. Si vous avez des questions par rapport au processus particulier, vous pourrez les interrompre. Autrement, nous allons remettre les questions jusqu’à la fin de la présentation.

Alors nous sommes là jusqu’à 10:15. Et la discussion devrait commencer à 9:25, c'est-à-dire qu’il nous reste 15 minutes pour la présentation.

JONATHAN ZUCK : D’accord. Donc on se met 9:25 comme heure limite pour passer à la discussion.

JOHN LAPRISE : Oui, d’accord.

J’ai Sébastien et Ricardo qui avaient demandé la parole. Ricardo parle sans le micro, on ne sait pas ce qu’il a dit. Désolé.

JUSTINE CHEW : C’est comme vous voulez.

JOHN LAPRISE : Non, Nous allons remettre cela à la fin et nous allons d’abord voir la présentation.

JUSTINE CHEW : Je suggère que le personnel publie le lien pour ma présentation, comme cela, vous pourrez la télécharger et la regarder. Vous avez déjà le lien ? D’accord. Téléchargez-le, je ne vais pas entrer dans les détails. J’ai ajouté plein de détails pour que vous ayez le contexte et pour que vous puissiez faire des interventions justifiées et fondées. Mais je n’ai pas le temps d’entrer dans les détails. D’accord ?

Donc on passe au sujet suivant, celui qui est en conflit en ce moment, qui est celui des noms de villes et noms de capitales. Encore une fois, il s’agit d’une diapositive qui donne du contexte. Je me suis occupée de souligner quels sont les points de conflit ou de réponses qui ont été informées par les commentaires publics. Donc vous voyez en bleu quel est l’avis de la communauté, s’il y a un accord ou pas. Et je me suis également souciee de voir si l’At-Large avait répondu ou pas, et c’est indiqué dessus. Il y a eu des réponses dans la consultation publique. Je vous le laisse, vous le lirez vous-mêmes.

Le principal est de savoir que s’il n’y a pas de consensus dans la piste de travail 5, on la laisse tel quel, on garde le statu quo. C’est-à-dire que s’il n’y a pas de consensus pour apporter une modification, bien évidemment, c’est le statu quo qui l’emporte.

Dans cette diapositive en particulier, on a également du contexte. On avance. Diapositive suivante.

Pareil ici aussi, des informations de contexte.

La recommandation 11 est connectée aux questions E9 et E10, c’est pour cela que j’ai inclus ce tableau au début, pour montrer quels étaient les sujets qui étaient liés aux autres.

Diapositive suivante, je pense que c’est là où la question apparaît. Non, je me trompe. Diapositive suivante. Encore une fois, ici ce sont toutes des informations préliminaires. Voilà, ici.

Par rapport à la recommandation préliminaire 11 liée aux questions E9 et E10, cela aborde le fait que l’état des lieux actuel a des chaînes qui correspondent aux noms des villes et noms de capitales. Et pour ce faire, est-ce qu’on continue de fournir une liste des noms de villes ? Et est-ce que nous comptons protéger les noms des villes si la personne compte utiliser ce nom de domaine à une fin associée avec le nom de la ville ? Et puis que faire par rapport au document ?

Le principal, c’est le lien A, c’est-à-dire qu’un candidat qui demande une chaîne d’un nom d’une ville n’est tenu d’obtenir qu’une lettre de soutien ou de non-objection du gouvernement ou de l’autorité publique s’il prévoit d’utiliser ce lien dans des buts associés au nom de la ville.

Au sein de l’At-Large, on avait une division là-dessus, des différences, parce que certains parmi nous considérons qu’il fallait garder le statu quo alors que d’autres étaient d’avis qu’il fallait avoir une protection générale pour tous les noms des villes. Donc l’intention d’utilisation est indépendante de cela et c’est cela qui nous divise. Si le candidat utilise le nom de la ville

pour sa propre marque, à ce moment-là, devrait-il toujours avoir la lettre de non-objection ou de soutien de son gouvernement ?

À partir des délibérations de la piste de travail, je présente certains sujets qui sont apparus et je les inclus ici en violet. Cette divergence apparaît non seulement au niveau de l’At-Large mais également au niveau de la piste de travail 5 ; c’est un parallèle. Donc il y avait des suggestions si on ne pouvait pas demander à chaque gouvernement de fournir une liste de noms de villes, entre le 10 et 15, à être considérés comme être des noms géographiques aux fins des nouveaux gTLD, c’est-à-dire que ce serait des noms de villes qui seraient protégés, et qu’il faudrait obtenir une lettre de soutien ou de non-objection de l’autorité publique pour que cette chaîne puisse être déléguée.

Cela appartient au contexte du fait qu’il y a des pays qui ont des lois qui leur exigent de protéger les noms de villes. De tels pays sont la Suisse et l’Allemagne où il y a des lois qui disent que personne ne peut utiliser le nom d’une ville dans le pays s’il n’y a pas l’autorisation du gouvernement. Donc on a un conflit au niveau de l’ICANN au niveau local et la législation locale. Il y a des questions autour de cela qu’il faudrait résoudre.

Si nous gardons cette liste dans les 10-15 noms par pays, est-ce que cela veut dire que les noms qui ne sont pas compris dans la liste ne jouiront pas de ce mécanisme de protection préventive ?

Et la question des mécanismes préventifs –par cela, j’entends l’exigence d’avoir une lettre de soutien ou de non-objection – faisait l’objet de commentaires qui disaient que c’était compliqué parce que si on contacte le gouvernement et que le gouvernement ne répond pas, on ne peut pas commencer.

Alors quelqu'un a suggéré de considérer la possibilité d’appliquer une date butoir pour que si le candidat doit aller obtenir la lettre et que le gouvernement ne répond pas dans un délai d’un nombre de jours qui serait à définir, la non-réponse indique la non-objection et donc le candidat pourra avancer.

Et puis, il y a eu des commentaires disant : « Non, il ne faudrait pas avoir des mécanismes préventifs. Cela dépendra des droits curatifs. » Si c’est votre avis, je suggère que l’on regarde quelles sont les procédures d’objection parce que si quelqu'un va être empêché dire oui ou non d’emblée, il faudrait que par la suite, il y ait un moyen pour que la personne dise : « Non. En fait, je m’inquiète de cela. » Et c’est pour cela qu’on a le mécanisme curatif de remédiation. Mais ce mécanisme en ce moment fait partie pour des procédures ultérieures et pour des décisions objectives.

Mais pour pouvoir appliquer ce mécanisme d’objection, il y a des critères qui doivent être respectés. Donc c’est cela que je vous demande de reconsidérer. Parce que si on va enlever aux gens

une capacité, il faut s’assurer que la capacité ou cette possibilité soit compensée autrement ailleurs. Diapositive suivante.

Voilà pour ce qui est des noms de villes non-capitales.

Puis on a la question des traductions. En ce moment, dans le guide de candidature, on dit que les traductions de tous les noms des villes capitales dans toutes les langues sont protégées. Il y a des gens qui disent que c’est un peu trop, qui voudraient que ce soit limité à quelque chose de plus gérable sachant que nous voudrions apporter de la clarté pour les candidats parce qu’on discute de comment on espère qu’un candidat puisse savoir si la chaîne qu’il a choisi est une traduction d’un nom d’une ville capitale dans une langue qu’il ne connaisse pas. C’est cela à la base qu’ils défendent. Donc il a été suggéré qu’on devrait peut-être nous borner aux langues officielles des Nations unies ou alors aux langues qui sont parlées ou utilisées dans les villes capitales ; cela, c’était une autre possibilité. Diapositive suivante.

Certains ont dit qu’on n’avait pas suffisamment considéré la question des IDN. Je le laisse à votre discrétion.

Pour ce qui est des noms géographiques, il s’agit d’une question générale qui faut que la piste de travail 5 considère et qu’on y trouve une réponse à qu’est-ce qu’un noms géographique, qu’est-ce qu’on considère un noms géographique. Si on parvient

à définir un nom géographique, tout le reste pourra avancer. Mais le problème, c’est qu’on ne parvient pas à un consensus par rapport à ce qui devrait être défini comme un nom géographique. Comme vous voyez, il y a une longue liste de suggestions de la définition proposée de ce qu’est un nom géographique. Pour une raison ou une autre... D’accord, je laisse cette question. Je vous la présente. À vous d’y réfléchir. Diapositive suivante. On avance. Non, encore un... Voilà.

Par rapport à la définition des termes géographiques, on a également une autre question. C’est que si nous parvenons à définir ce qu’est un nom géographique, on saura exactement ce qui n’est pas un nom géographique. Donc c’est les deux phases de la même pièce si vous voulez. Mais pour définir ce qu’est un nom géographique et ce qui n’est pas un nom géographique, c’est toujours difficile et il faut toujours le faire. Donc il y a de nombreux termes qui ne sont pas inclus dans la version actuelle de l’AGB et c’est là où on a des problèmes, comme Amazon. Parce qu’Amazon, dans l’AGB actuel, ce n’est pas considéré comme un nom géographique complet.

Dans la piste de travail 5, on va recommander de mettre dans ce nouveau guide de candidature ou AGB ces points. Donc dans notre déclaration d’At-Large, ISO 40217, il s’agit des codes de monnaies. Donc pensez-vous que c’est important ? Et pourquoi pensez-vous que ces codes sont importants ou pas ? Pour moi,

je crois qu’ils sont importants mais je sais qu’il y a des collègues ici qui ne sont pas d’accord avec moi. Il y a des personnes qui posent la question : « Est-ce qu’ils sont en rapport avec ces codes de devises ? Est-ce qu’ils connaissent les codes de devises ? » Ma réponse, c’est est-ce que cela compte, ces codes de devises ? Le fait est qu’ils sont actuellement utilisés. Nous voyageons tous, on doit aller changer des devises et vous connaissez codes pour les différentes monnaies du monde. Alors pourquoi est-ce que c’est important pour les utilisateurs finaux ? Possiblement, il pourrait y avoir une entreprise privée qui pourrait demander mon code et l’utiliser. Si c’est une entreprise privée, il pourrait utiliser un code de devise de ma devise, donc cela existe, c’est un risque en fait qui se pose. Il faut prévoir les utilisations malveillantes éventuelles de ces codes de devise. Il faut les protéger. Certains pensent cela, d’autres non.

Les termes qui ne sont pas dans l’AGB, dans ce guide de candidature, voilà, c’est sur l’écran maintenant. Par exemple, ce qui n’a pas été déterminé dans le guide de candidature, les montagnes, les rivières, des termes avec des indications géographiques, est-ce qu’on veut les protéger ou pas ? Si on ne veut pas le protéger, est-ce qu’ils seront assez protégés par les mécanismes de protection qui existent déjà avec la procédure d’objection qui existe ? Si vous voulez les protéger, cela veut dire

que tout dépositaire de dossier de candidature doit obtenir une permission.

Je crois que c’est la dernière diapositive qu’on a à voir. Vous savez, on a eu des délibérations dans notre piste de travail 5 et on n’en parle pas dans le guide de candidature de 2012 – je crois avoir raison à ce sujet. Qu’est-ce qui doit être fait s’il y a deux dossiers de demande pour la même chaîne pour une ville n’étant pas une capitale si un des dossiers de demande provient d’une communauté qui a obtenu une lettre de soutien et l’autre, c’est une marque commerciale qui a indiqué qu’ils n’ont pas l’intention de l’utiliser en tant que nom géographique, ils vont l’utiliser en tant que marque commerciale ? Alors, qu’est-ce qui va se passer dans ce cas-là ? Est-ce qu’un dossier va avoir la priorité par rapport à un autre ? Et quel doit être le processus à adopter pour gérer cette priorité s’il y a une priorité ? Donc c’est une question important. On doit décider de quelque chose, d’avoir la même règle qui s’applique. On peut avoir trois, quatre dossiers de demande pour la même chaîne pour un nom de ville. Qu’est-ce qui se passe alors dans ce cas-là ?

Et dernièrement, est-ce que cette même règle s’applique pour la même chaîne ? Mais la chaîne ou le nom apparaît dans deux différents pays. Je vais essayer de vous donner un exemple. Pars : vous avez Paris en France et vous avez Paris au Texas. Vous avez deux villes qui s’appellent Paris, et même beaucoup

d’autres. On dépose un dossier pour Paris venant du Texas et un de Paris, France. Ils ont l’approbation de leur gouvernement. D’accord ? Donc que fait-on dans ce cas-là ? Ce n’est peut-être pas un bon exemple, Paris, mais je n’ai pas réfléchi à un autre exemple. Imaginez un petit peu que Paris ne soit pas la capitale de la France.

Ricardo sans micro dit qu’il y a trois endroits sur trois différents continents ou pays qui ont le même nom. S’il y a trois dossiers de demande pour trois localités différentes ayant obtenu l’approbation de leur autorité locale, qu’est-ce qui se passe ? Comment on fait ? Comment on gère cela ?

Voilà, je crois que j’ai tout couvert, donc merci.

JONATHAN ZUCK :

Merci beaucoup Justine. Je crois que ce qui fait sens pour le débat, c’est de penser à ce type de scénarios, des scénarios qui peuvent véritablement arriver. Vous savez, la dernière question était excellente. C’est un bon exemple précis de ce qui peut se passer. Et quel résultat veut-on obtenir ? On peut réfléchir aux résultats plutôt que de commencer à analyser des procédures et des politiques maintenant ; cela peut être un petit peu difficile.

Pour les noms géographiques, ils sont souvent achetés par des *domainers*, par des entreprises qui les achètent comme

investissement. Il y a des villes qui veulent les utiliser et elles doivent payer très cher pour les utiliser. Ils doivent passer par des entreprises commerciales. Donc cela, c’est difficile, c’est un problème que j’ai entendu mentionné très souvent. Ce que j’ai entendu de la part d’autres personnes, c’est que c’est difficile. Comme l’a dit Marita, si l’utilisation envisagée... Par exemple si vous êtes Donuts, vous allez acheter le terme Paris et vous allez essayer de le vendre. C’est les gens qui vont acheter votre domaine .paris qui vont l’utiliser comme un nom géographique, donc c’est comme cela que cela se passe souvent. Il y a les implications géographiques. Et est-ce que c’est également des personnes qui essaient d’obtenir des lettres de non-objection en payant certaines personnes pour utiliser ces chaînes ? Il y a des pays qui ont utilisé des noms de pays comme extension générique. Qu’est-ce qu’on pense de cela ? C’est un autre problème. Il y a plusieurs scénarios. Donc comment voulons-nous gérer ces scénarios ? Et quel résultat veut-on obtenir ? Donc j’espère que d’autres personnes auront d’autres idées de scénarios. Moi, je crois que ce serait bien pour lancer le débat ce matin.

Les différentes circonstances et quels résultats veut-on obtenir. Plutôt que de parler de politiques, parlons de résultats que l’on veut obtenir. Alors, est-ce que vous pouvez penser à des scénarios qui se traduiraient bien et feraient sens ? Comme cela,

on peut demander au groupe : « Quelles sont les implications pour les utilisateurs finaux ? Et comment on veut que ce scénario se conclut ? » Voilà ce que je proposais pour lancer le débat pour vous trois.

JOHN LAPRISE :

Nous avons plusieurs personnes voulant intervenir : Sébastien, Ricardo, Sergio, Holly, Maureen, Yrjö et Greg. On va donner aux personnes la parole et rebondir ensuite sur la question de Jonathan. Donc je commence avec Sébastien. Vous avez la parole.

SÉBASTIEN BACHOLLET :

Je vais me concentrer sur ce sujet. J’ai d’autres choses à dire.

Mais premièrement, je pense que la question du nom de ville, ICANN utilise la liste ISO. Pourquoi est-ce qu’on utilise cette liste ? Moi, j’ai fait cette proposition il y a de cela longtemps avec IANA avec les noms des aéroports, les codes de trois lettres, NYC, CDG pour l’aéroport de Paris.

Deuxièmement, je ne comprends pas pourquoi on pense toujours que l’on doit avoir un seul dossier recevant une chaîne. Je sais que cela a toujours été le cas mais ce qui est intéressant

dans le débat sur .amazon, c'est quand le Conseil d'Administration a demandé aux pays et a demandé aux autres personnes voulant obtenir amazon : « Pourquoi ne pas l'utiliser collectivement ? Pourquoi avoir une seule personne qui utilise une chaîne ? Pour ne pas avoir une utilisation collective ? » C'est ce qui a été proposé par le Conseil d'Administration pour amazon.

Et mon dernier point, c'est qu'il ne faut pas totalement rebâtir le DNS. On a besoin d'avoir la possibilité que les c et pas seulement les g puissent connaître une expansion. Donc il faut bien faire la différence entre les c et les g.

RICARDO HOLMQUIST :

J'ai un point de clarification. Vous avez mentionné des mécanismes de prévention pour les codes à trois lettres. Si ce n'est pas en rapport avec un pays ou une ville, à qui vous demandez ? Avec qui est-ce que vous travaillez ? Ce n'était pas sur l'écran, c'est pour cela que je n'ai pas compris. À ce moment-là, je voulais prendre la parole. Ce n'était pas sur la diapositive. Est-ce qu'il y a des représentants pour ces codes à trois lettres ? Avec qui travaillez-vous, parlez-vous ? À qui cela appartient ? Cela n'appartient peut-être à personne.

Et l'autre question que je voulais poser, c'était, vous pouvez avoir 10, 15 ville qui doivent être protégées, mais il y a une

différence entre une île néanmoins qui a une ou deux grandes villes et les États-Unis qui ont 50 grandes villes qui sont des capitales d’État en plus. En fait, ils ont par État deux ou trois grandes villes. Par exemple pour les États-Unis, cela pourrait être une centaine et pour Saint-Vincent-et-les-Grenadines, ce serait deux.

JUSTINE CHEW :

Je crois que je ne peux que répondre à votre première question en rapport avec les codes ISO 3166. Ces codes ISO ont rapport avec les noms de pays et des codes à trois lettres qui correspondent à des pays qui ne sont pas pour le moment disponibles.

Nous voudrions qu’ils soient disponibles, les rendre disponibles dans le cadre des mécanismes de protection. Si quelqu’un voulait déposer un dossier de demande pour ces codes à trois lettres, il faudrait obtenir l’autorisation du gouvernement, des lettres de soutien, de non-objection et ainsi de suite. Parce que tout ce qui dépasse le code si vous voulez est déjà disponible.

JOHN LAPRISE :

Holly, vous avez la parole ?

HOLLY RAICHE : Si vous pensez au rapport concernant la confiance des consommateurs, il y a deux phrases dedans. Et les attentes des consommateurs sont prises en compte. Il devrait y avoir un rapport entre les noms et le site web vers lequel ce nom vous emmène. Pour les utilisateurs finaux, il y a une attente. Ils vont se rendre en raison de ce nom sur un site web en rapport ; il faut qu’il y ait une logique. Est-ce qu’Amazon va vous envoyer vers des livres ou vers une région du monde ? C’est la question. Et cela représente les attentes des utilisateurs finaux.

JUSTINE CHEW : Pour rebondir sur ce qu’a dit Holly, il y a des personnes qui pensent que c’est toujours le cas.

JOHN LAPRISE : Sergio.

SERGIO SALINAS PORTO : Quelques idées à ce sujet. Comme je l’ai souvent dit, les noms géographiques avec deux ou trois lettres/caractères en rapport avec les rivières, les villes, les pays, les territoires, les régions géographiques en général devraient être protégées pour une utilisation gouvernementale parce qu’il est possible d’avoir plusieurs lettres plutôt que d’avoir une combinaison de chiffres

par exemple pour de très nombreux noms de domaine. Cela, on en avait parlé auparavant.

En 2012, .cba, c’est la ville de Cordoba et cela risque de prêter confusion avec la Colombie parce que personne n’avait déposé un dossier de demande et cela a été en fait à une banque du Commonwealth d’Australie. On avait parlé lors d’une réunion de ce problème, mais j’aimerais revenir sur ma pensée initiale. Comment pouvons-nous trouver une manière de faire respecter ces protections ?

J’aimerais revenir sur les devises. J’ai lu dans les courriels de Justine et je suis d’accord avec Justine, c’est tout à fait pertinent de prendre cela en compte parce que cela a un impact direct sur les utilisateurs finaux. Si quelqu’un manipule ces noms de domaine, on peut créer des problèmes financiers pour beaucoup. Il y a un risque à ce niveau.

J’ai donc une question. Il y a plusieurs personnes en Amérique latine et dans les Caraïbes qui aimeraient être membres de la piste de travail 5 comme l’a dit Javier. Est-ce que nous aurons des services d’interprétation pour suivre en espagnol ? Telle est ma question.

JAVIER RUA-JOVET : Veuillez s’il vous plaît participer. En ce qui concerne la traduction, non, nous n’avons pas de service de traduction ou d’interprétation. Je crois qu’on a presque terminé notre travail donc cela va être difficile de l’obtenir maintenant. Mais venez nous rejoindre s’il vous plaît et je ferai un maximum pour vous aider, pour essayer de bien suivre la situation.

JOHN LAPRISE : Maureen ?

BILL JOURIS : Non, je ne voulais pas prendre la parole.

Un autre exemple que je voulais vous donner, et c’est un problème plus américain qu’autre chose peut-être, aux États-Unis, nous avons beaucoup de personnes avec peu d’imagination et leur nouvelle ville, ils l’appelaient comme la ville d’où ils venaient. Alors en Pennsylvanie, il y a Pittsburgh et en Californie, il y a une autre ville qui s’appelle Pittsburgh, Californie. Donc c’est compliqué.

Si on dit : « On obtient la permission d’une autorité gouvernementale et chaque ville peut avoir ce nom géographique. », quelle ville va avoir ce droit ? Est-ce que cela va être la plus grande, la plus grosse population ? Je ne sais pas.

Mais ce n’est pas seulement deux, trois villes, c’est un nombre plus important.

JOHN LAPRISE : Yrjö ?

YRJÖ LÄNSIPURO : Merci.

Dans l’intérêt des utilisateurs – c’est pour cela qu’on fait ce qu’on fait et on est là pour ça –, je dirais que l’utilisation non géographique d’un terme géographique comporte un risque potentiel de confusion. Donc cela devrait être le premier aspect auquel on pense, de ne pas créer de dommage ou de confusion.

En deuxième lieu, par rapport aux langues, je ne sais pas sûr si les dispositions de protection dans toutes les langues provoquent des problèmes. C’était le cas dans la première série en tout cas. Si ce n’est pas le cas, ce n’est pas la peine de résoudre un problème qui n’existe pas parce que quand on commence à parler des langues de l’ONU, des langues nationales, des langues officielles, cela devient très compliqué alors qu’en fait, un aspect à considérer est le fait que les langues des Nations unies ne comprennent pas certaines langues très importantes comme l’allemand, le japonais parce que ces langues ont été définies il y a 75 ans.

Je ne sais pas si un consommateur qui enregistre un nom de domaine auprès de la banque du Commonwealth de l’Australie, s’il a plus ou moins d’importance que la ville de Cordoba. Mais le fait est que cba, la banque, a présenté une candidature. On est tous libres de présenter des candidatures quand on veut. Mais ici, il faut voir si des demandes sont présentées ce que cela donne. Je ne suis pas sûr si le plan de l’internet devrait être surtout géographique. Est-ce qu’il faudrait avoir cette primauté du géographique ? Pour moi, cela n’a aucun sens. Il y a beaucoup de choses qui sont des références pour les gens ou avec lesquelles ils se sentent identifiés, que ce soit des noms géographiques ou pas. Il y a également des clubs, il y a d’autres moyens d’appartenance.

Si vous croyez qu’un nom de domaine de premier niveau devrait en fait correspondre à quelque chose d’autre, que vous avez un concept différent, peut-être qu’il faudrait que vous demandiez la chaîne. Mais si vous voulez entrer dans la question comme la distinction entre les noms géographiques, les noms des villes non capitales, il y a des millions de noms géographiques et des noms géographiques qui fonctionnent. Est-ce qu’il faudrait tout protéger de toute utilisation à tout moment ? Peut-être qu’on devrait directement abandonner le système des noms de domaine de premier niveau. Et je ne vois pas pourquoi les noms géographiques devraient avoir la préférence par dessus tout le

reste de ce que nous avons déjà. Mais bon, le fait est que le principal est ce que demandent les candidats.

JOHN LAPRISE : Olivier ?

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci John. Je suis content de pouvoir prendre la parole immédiatement après Greg Shatan, ami et collègue avec qui je suis complètement en désaccord à un niveau personnel. Mais c’est correct, des fois, on a des désaccords avec les amis personnels aussi et c’est bien parce que cela veut dire qu’on a un dialogue plus général et plus international sur l’internet en soi-même. Je ne suis pas sûr que l’on pourra parvenir à un consensus sur ce sujet. Je pense qu’on aura toujours des difficultés étant donné la différente appartenance que nous avons et la provenance variée de notre groupe. Et je sais que c’est également le cas au sein du GAC parce qu’il y a des pays qui défendent différents intérêts. D’ailleurs, peut-être qu’il faudrait que je suggère que cette question soit discutée, quelles sont les difficultés que nous avons pour parvenir à un consensus, et que cela soit discuté avec le GAC.

Il me reste 10 secondes pour parler d’un sondage qui a été fait à EuroDIG l’année dernière qui était pour l’environnement de

l’internet. Et on nous a dit qu’il fallait mieux gérer l’efficacité des plateformes ; quelqu’un d’autre a dit qu’il faudrait diviser l’environnement. Donc il y a différentes inquiétudes dans les différentes parties du monde. Il y a des pays qui s’inquiètent de la capture ou la main mise de certains pays puissants au-dessus des autres. Donc on ne peut pas penser en termes géographiques, en termes commerciaux exclusivement parce qu’il faudra après voir si cela ne suscite pas de conflit comme dans le cas d’Amazon. Et on sait qu’il y a de grandes boîtes, de grandes multinationales qui vont faire beaucoup de lobby. Donc le sens qu’on pense ou qu’on compte adopter va avoir une grande influence à ce niveau-là. Merci.

JOHN LAPRISE :

D’accord. Pour que vous le sachiez tous, il y a deux personnes qui ont demandé la parole – j’ai Bill et Sébastien. Et puis il y aura une pause pour que l’on passe à la question que Jonathan a posée à l’orateur... Pardon Tijani, je vous ai vu mais permettez moi de finir. Une fois que le panel aura répondu à la question de Jonathan, j’ai Sergio, Greg et Tijani qui demandent la parole. Donc oui, je vous ai vu. Alors, Bill.

BILL JOURIS :

Pour ce qui est de la question des langues, j’ai été impliqué au projet des IDN qui est un endroit alternatif au système des

langues des Nations unies. On a le système [EGIDS] qui discute de cette question des langues nationales dans une province ou dans une région. Ou peut-être que c’est un autre schéma qu’on pourra adopter qui existe déjà pour décider dans quel sens on avance avec la question des langues.

JOHN LAPRISE :

Merci.

Sébastien ?

SÉBASTIEN BACHOLLET :

Nous défendons la nécessité absolue que les pays ou les régions qui n’ont pas eu la possibilité d’avoir des extensions puissent le faire. Nous défendons le fait que les communautés puissent le faire. Si notre discours sur les villes, c’est : « Laissons faire le capitalisme et laissons faire les grandes marques. » et bien, nous sommes dans la mauvaise direction.

Pourquoi les noms géographiques sont importants ? D’où venons-nous ? Historiquement, on s’appelait par le nom de son travail, le nom de sa ville, le nom de sa place. Donc voilà pourquoi dans l’histoire humaine, c’est si important. Je pense que la discussion qu’ont les Australiens en ce moment sur higher struck, Uluru, le fait que ce soit utilisé par les touristes ou pas utilisé par les touristes donc demain, pourquoi pas utilisé dans

le cyberspace, est un élément très important. Souvenons-nous d’où nous venons. Et le capitalisme est né il n’y a pas si longtemps que cela, donc peut-être qu’on peut voir ce qui s’est passé avant. Merci.

JOHN LAPRISE : D’accord. Je vais céder à Jonathan la responsabilité de gérer la liste d’intervenants.

JONATHAN ZUCK : Ce qui m’inquiète est qu’on pourrait très bien passer la matinée à faire des discours et des proclamations. Donc j’essaie de trouver un peu un cadre pour accorder des principes de base. Si on dit que les noms géographiques ne devraient être utilisés que dans des buts géographiques, est-ce que nous sommes prêts à faire la règle et dire que les entités n’ont pas le droit d’utiliser des noms géographiques à des fins non géographiques ? Parce que par exemple, le .tv n’aurait pas été utilisé alors qu’en fait, c’était le cas. On a toujours des exemples et des antécédents sur lesquels revenir.

Mais considérons bien ce que nous allons dire. Je ne m’oppose pas mais si on va dire que les noms géographiques ne peuvent être utilisés qu’à des fins géographiques, on pourrait trouver des alliés au sein du GAC j’imagine. Mais je pense que cela doit être

défendu de manière très spécifique. Si le but est de faire payer des frais aux candidats ou aux utilisateurs finaux, toutes nos discussions sur l’identité des gens, sur l’utilisation des noms, en fait, cela n’a aucun intérêt. Et je pense qu’il faut considérer de manière profonde et disciplinée ce que nous allons faire.

C’est pour cela que je dis, il faut penser à l’utilisateur final, voir quelles sont ses attentes, voir quelles sont ses confusions. La plupart du monde... Qu’est-ce qu’il entend par Amazon ? Est-ce qu’il pense à un libraire ou est-ce qu’il pense à une région ? Je n’ai pas la réponse. Est-ce qu’il devrait y avoir un comité de sélection qui le définisse et qui en décide ?

C'est-à-dire, on ne peut pas essayer de deviner mais c’est notre travail. On essaie de trouver et de définir quels sont les intérêts de l’utilisateur final. En fait, on devrait présenter la chose dans des termes qui disent « Voilà ce qu’on craint. Si on croit que les multinationales vont s’emparer des noms géographiques et les utiliser comme marques, on devrait peut-être créer un nouveau système ou une nouvelle entité pour les marques sur internet ? » Y a-t-il un moyen de le faire ? Pourrait-on modérer le commerce associé aux noms de domaine ?

Par exemple, si vous voulez acheter un nom de domaine générique et que vous voulez le vendre, si vous allez le vendre à une entité géographique, il va falloir alors que vous le vendiez à

un certain coût peut-être. Vous ne pourrez pas charger une prime au-dessus et ce, pour essayer d’éviter qu’il y ait un marché secondaire de noms de domaine génériques. Parce que notre but est toujours d’essayer de protéger l’utilisateur, d’empêcher qu’il se passe ce qu’on ne veut pas qui se passe. Il faut toujours penser à cela. Et on essaie toujours de résoudre les problèmes techniques auxquels font face les utilisateurs. Mais si on aborde la question de ces solutions, il sera difficile de trouver un consensus. Mais si on pense à ce qu’on veut faire, quel est le but, on pourrait très bien dire : « Bon, les 11 millions de noms de domaine ne vont pouvoir être utilisés qu’à des fins géographiques. » Donc discutons les implications de cela. C’est pour cela qu’il me semble qu’il est intéressant de discuter des cas et de ce qui s’est déjà passé.

Je sais qu’au sein du NCSG, ils sont vus comme des gens qui ont des problèmes de liberté d’expression. Pourquoi ne pourrais-je pas créer un site web avec un tel mot parce qu’on ne l’a pas fait au second niveau ? Est-ce que c’était peu clair dans l’utilisation de paris.com par exemple ? C’est pour cela que je vous demande tous d’éviter des questions d’idéologie. Parlons d’applications et de scénarios pour l’utilisateur final et voyons quels sont les résultats que nous voudrions avoir à partir de cette situation. Je ne sais pas si c’était très clair.

Je commencerai par mon propre cas de figure. Par exemple, une personne qui a beaucoup de noms de domaine achète une chaîne pour avoir un site web avec des publicités, des espaces publicitaires qui sont vendus aux sociétés dans son pays. Et cinq ans plus tard, à Manhattan, ils décident qu’ils veulent avoir le .manhattan. Mais dans ce contexte-là, devrait-il pouvoir l’avoir ou pas ? Est-ce qu’on devrait être libre d’enregistrer ce qu’on veut et que Manhattan, le copropriétaire titulaire de manhattan.com, devrait être empêché de faire de la publicité pour ne pas avoir de la confusion ? Ou alors est-ce que c’était déjà enregistré ? Ou devrait-on empêcher l’enregistrement du .manhattan ? C’est un cas de titulaires de nom en fait, de conflit entre les deux. C’est une question difficile. Je vous demande pour que vous considérez la question, voir si vous avez des réponses un peu plus spécifiques. N’entrons pas ici dans les questions idéologiques, on n’a pas le temps. Mais je vous pose une question spécifique ici sur les investisseurs.

JOHN LAPRISE :

D’accord. Donc on vous cèdera la parole pour cette question spécifique. J’ai l’autre liste d’intervenants, je ne l’ai pas oubliée, mais je suis les indications du président du groupe.

Pour cette question spécifique, je vois Bill qui lève la main et Holly et bon... Alors, une motion d’ordre. J’avais Sergio, Greg,

Tijani, Lilian et Christopher. Et Lilian, elle est notée, oui. Mais c’est pour répondre à la question de Greg ? À ce moment-là, vous serez dans la liste réservée.

Donc pour cette question, Bill et puis Holly.

BILL JOURIS :

Je pense que le plus simple pour répondre à cette question serait de dire : « D’accord. Si vous voulez, vous pouvez enregistrer ce nom pour faire des publicités. Mais lorsque l’entité géographique vient nous dire : « Je suis Manhattan et je veux le nom de domaine. », vous allez le perdre. »

JONATHAN ZUCK :

Non mais vous êtes passé directement à la solution. Ce n’était pas le but. Quels sont les résultats qu’on voudrait voir ? C’est cela la première question. N’importe qui devrait pouvoir enregistrer n’importe quoi. C’est ça la question. Le résultat ou la solution, c’est le plus facile. Mais quels sont les solutions ou résultats qu’on voudrait voir ? C’est cela la question.

BILL JOURIS :

Oui. L’entité géographique a un droit préalable au nom géographique, mais le nom n’est pas réservé jusqu’au moment où ils décident qu’ils le veulent.

JONATHAN ZUCK : Et c’est possible à n’importe quel moment. « Ah, je le veux maintenant, ça y est. » Quelqu'un a investi beaucoup d’argent, tout le monde l’utilise et puis la ville vient et le prend.

BILL JOURIS : Oui, c’est le risque d’enregistrer un nom de domaine comme Manhattan.

JONATHAN ZUCK : Je ne suis pas très sûr. Levez la main si vous pensez que c’est une bonne solution, que l’entité géographique devrait pouvoir venir dire : « On la veut maintenant cette chaîne. Moi, je vais appliquer mon droit de la prendre parce que je la veux. »

JAVIER RUA-JOVET : Qui est le propriétaire d’un nom ?

JONATHAN ZUCK : D’accord, cela, c’est un problème. Cela appartient à qui ? C’est la commune de Manhattan à qui cela appartient. C’est vrai, je voudrais savoir qu’est-ce que vous en pensez, ceux qui sont dans le reste de la salle. Si l’entité vient par la suite dire : « Ah non mais en fait, on le veut maintenant ce nom. », est-ce que cela vous semble une bonne idée que de leur donner le nom ? Je ne

lève pas la main, j’essaie de démontrer comment on lève la main.

SÉBASTIEN BACHOLLET : Quelles sont les alternatives sinon ?

JOHN LAPRISE : J’ai une liste d’intervenants pour répondre à cette question en particulier. Vous voulez que nous voyions quelles sont les questions pour cela en particulier ? On a Holly... Holly, c’est fait ? D’accord. Donc on a Olivier, Joanna, Sergio, Yrjö – c’est une très bonne question – Greg, pour la question de Jonathan. Donc on commence par Olivier.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci. La suggestion de Bill est intéressante et je pense que personne ne l’a très bien comprise. En fait, si le .manhattan est une société commerciale que quelqu’un crée croyant que cela va être le succès, que faire ? Est-ce qu’on devrait vendre le nom de domaine dès que possible à quelqu’un qui est prêt à payer et puis le reprendre pour le donner à la commune de Manhattan ? Je pense que c’est un problème de fond. Peut-être que la commune de Manhattan devrait agir en raison du fait que tout ce qui était enregistré sous le .manhattan n’avait aucun sens et c’est pour cela qu’ils vont venir le demander. Donc je dirais non

en fait, il faudrait que l’on garde les entités géographiques et réserver ces noms-là – 11 millions de noms c’était ?

JONATHAN ZUCK : Oui, c’est cela, 11 millions de noms.

JOHN LAPRISE : Joanna ?

JOANNA KULESZA : Merci. J’ai une question qui complète cela. Que s’est-il passé au principe qu’on avait au départ, principe fondamental ? Je n’ai pas de réponse, c’est une discussion qui me semble tout à fait fascinante. Mais si on me demandait quel était le principe par défaut, je dirais c’est celui qui vient d’abord qui l’aura. Et puis on entre dans des questions de marques commerciales qui sont déjà enregistrées par exemple qui pourraient s’opposer. Donc c’est une question un peu fondamentale. Je pense qu’il nous fait penser à quelque chose de plus philosophique. Je voudrais avoir une réponse si possible. Merci.

JOHN LAPRISE : Sergio ?

SERGIO SALINAS PORTO : Je vais m’exprimer en espagnol.

Joanna, vous avez en parti répondu à la question. Premier venu, premier servi comme principe, c’est ce que je pense aussi. Nous sommes dans un processus de réflexion et les seules personnes qui peuvent fournir ce nom de domaine, c’est l’ICANN. Mais si c’était réservé pour des états et un investisseur disait : « Je veux l’utiliser. », et un état dit : « Oui, utilisez-le. » ?

Je crois qu’on s’éloigne toujours de la position disant que l’ICANN décide de tout. Il y a des *numerus clausus*. Cela, c’est du latin et cela indique qu’il y a une limite dans le nombre de noms. Mais est-ce que les gouvernements ont la possibilité de vendre ou pas des noms de domaine de ce type ? Il faut réfléchir à ces noms géographiques. Il faut que les états protègent leurs citoyens et pas des groupes d’investisseurs. S’il y a une banque qui va à l’encontre de ces investisseurs, la province de Cordoba par exemple connaît un problème. Il faut d’abord penser aux citoyens numériques avant les investisseurs qui veulent faire des affaires. Merci.

JOHN LAPRISE : Yrjö, et soyez s’il vous plaît bref. On arrive à la fin de notre séance.

YRJÖ LÄNSIPURO : Un autre scénario pourrait être que les noms géographiques soient couplés avec des acteurs qui veulent les utiliser pour partager ces informations.

JOHN LAPRISE : Greg ?

GREG SHATAN : Merci.

Je crois que ce n’est pas binaire, ce n’est pas seulement entre pays ou marques commerciales que se pose la question. Nous avons ces noms de domaine de premier niveau qui ont des significations géographiques, donc c’est un faux choix binaire je dirais.

La prévisibilité, s’il y avait plus de prévisibilité, il y aurait des petites organisations qui viendraient et demanderaient des noms de domaine mais cela peut coûter des sommes tellement importantes que cela n’est plus disponible pour les petites entreprises. Ce sont les multinationales qui se battent et qui investissent beaucoup d’argent pour ces marques commerciales.

Moi, je pense que les personnes qui travaillent dans le secteur privé doivent créer des opportunités. Les gouvernements ne

sont pas les seuls qui créent des opportunités. Le secteur privé également. Et on ne doit pas toujours craindre les banques.

JONATHAN ZUCK : Oui. Cela, c’est de la rhétorique et cela ne va nul part. Non, mais c’est un exemple parfait, les personnes achetant des noms de domaine pour plus tard essayaient de les vendre à une ville ou un pays. Cela, c’est une situation qui n’est pas novatrice. Moi, je ne vois pas cela comme de l’innovation.

GREG SHATAN : Non, je suis d’accord avec vous. J’ai une réponse à cette question. Deux mots : intérêt légitime. Ce qu’on appelle les *domainers*, les gens qui achètent ces noms de domaine, n’ont pas un intérêt légitime ; et c’est cela qui compte, c’est l’intérêt légitime ou pas. Donc si Manhattan est utilisé pour une autre raison légitime, c’est une chose. Si c’est de la spéculation, cela n’est pas un intérêt légitime, c’est du trafic de nom de domaine et ce n’est pas acceptable. Mais il faut voir l’intérêt légitime. Voilà.

JONATHAN ZUCK : Mais si je suis Donuts, j’ai un intérêt légitime et je peux desservir les citoyens du Caire en faisant .cairo. Et ils seront peut-être très

contents du fait qu’en tant qu’entreprise Donuts, je vends ce nom de domaine .cairo.

Cela peut répondre aux attentes des citoyens. Il y a des domaines qui ne seraient pas disponibles parce que la ville du Caire n’a pas demandé .cairo. Alors, c’est quoi le problème avec cela ? Parce que c’est l’intention de l’utilisation. C’est une chaîne comme vous le dites.

Donc on en revient toujours au premier venu, premier servi. Quels sont les résultats que l’on veut obtenir ? Il y a des choses qui m’ont touché, c’est l’intention pour laquelle on veut ce site. Pour une application venant d’une communauté, je pourrais sûrement donner la priorité à la communauté. Cela paraît cohérent par rapport à tout ce qu’on a dit. Cela, c’est notre scénario dont on parle qui a été présenté de cette manière. Moi, je n’essaie pas de convaincre qui que ce soit. C’est un exemple personnel de scénario. Je me dis oui, cela fait sens, c’est le résultat que je voudrais obtenir. C’est comme cela que c’est organisé. C’est les communautés qui ont la priorité. Peut-être.

JOHN LAPRISE :

Humberto, vous avez la parole. Ah, vous voulez que Lilian prenne la parole à votre place ? D’accord, allez-y. On n’a pas beaucoup de temps. Exprimez-vous s’il vous plaît. Qui prend la parole ?

LILIAN DE LUQUE BRUGES : Je vais m’exprimer en espagnol.

Je vous ai écoutés avec attention et je sais que nous parlons de noms géographiques. Mais nous avons également la question des nouveaux gTLD qui se pose. Qui protège l’enregistrement des noms qui ont un impact sur l’identité culturelle des gens, tout particulièrement les communautés non représentées, les plus pauvres comme les communautés indigènes, les peuples indigènes qui sont très menacés au niveau culturel ?

Je parlais à Humberto, je lisais ce document externe, le DNS et les droits. Moi, je crois qu’il faut absolument parler à At-Large de cette problématique, et au GAC également. Ce que je demanderais, c’est que Maureen, vous êtes là ? Bonjour Maureen. Maureen, vous m’entendez ? Maureen n’écoute pas. Je crois qu’il faut créer un groupe pour lancer ce débat pour que nous ne voyons pas d’enregistrent de noms de domaine ne respectant pas les noms culturels.

JOHN LAPRISE : Jonathan ? Non ? Mohammed.

MOHAMED EL BASHIR : Moi, je crois que le système DNS a été lancé sans premier venu premier servi. Il y a eu une évolution ensuite. Il y avait très peu de personnes qui avaient des opinions sur l’utilisation du .com pour le commerce et ainsi de suite. Donc il y a eu une évolution au niveau national. Il n’y a pas de limite sur l’innovation. Et je crois que l’espace est assez large.

Lorsque l’on parle de noms géographiques qui ont des implications sur les gouvernements, les citoyens, les utilisateurs finaux qui ont des opinions fortes sur le nom de leur ville et la manière dont on va l’utiliser, ils ont le droit, ces citoyens, d’avoir une opinion, d’objecter.

Nous avons des listes comme nous l’avons vu avec ces organisations internationales. Nous avons des sites web avec des millions de noms. Mais je crois qu’au minimum, il faut trouver une méthode pour reconnaître les noms à deux ou trois caractères qui existent déjà. Et nous devons avoir une méthode, un moyen de permettre aux gouvernements et aux autres communautés de donner leur opinion, d’objecter ou pas sur les dossiers de demande.

JOHN LAPRISE : Greg, vous voulez toujours prendre la parole ? Non ? Tijani, vous avez la parole.

TIJANI BEN JEMAA :

Moi, j’ai une approche différente du problème. Je ne vais pas parler de noms géographiques de cette manière ; je vais parler d’utilisation communautaire, des communautés de ces noms géographiques parce que si je vais dans la direction dans laquelle vous allez, on n’est pas prêts d’avoir fini.

Si on parle de l’utilisation par des communautés, on va trouver une manière de résoudre ce problème. Donc je suis d’accord avec Justine pour dire que les codes de devises, je suis d’accord, il faut les inclure. Je suis d’accord avec Justine. Je ne dis pas qu’on doit utiliser tous ces codes de devises mais nous devons y réfléchir et nous devons avoir des règles pour cela. Cela ne devrait pas être ouvert de cette manière. Merci.

JOHN LAPRISE :

Il y a un commentaire à distance. Est-ce qu’on essaie de le mettre sur les micros ou est-ce que... ? Christopher Wilkinson, vous m’entendez ? On vous entend, excellent.

CHRISTOPHER WILKINSON : Très brièvement, on pourrait en parler longuement. Mais j’ai écrit un petit papier de réflexion à ce sujet. Je vous l’enverrai par courriel.

Par rapport au scénario dont vous parliez, ce qui m’inquiète le plus, c’est que la plupart des noms géographiques qui arriveront à l’avenir – et je ne parle pas dans cette série mais dans les 10 ans à venir – la plupart des noms géographiques seront dans le Sud du monde, le Sud (*Global South*). Et les bureaux d’enregistrement y sont moins nombreux, le capital de lancement est moins disponible et il y a des risques de spéculation sur ces noms, la spéculation venant à partir des pays du Nord. Et le risque, c’est que si on n’a pas de règles, de politiques et des règles déontologiques qui semblent manquer dans ce marché, comme Jonathan et Greg en ont un petit peu parlé, je crois qu’il y a un risque sérieux.

Avec l’expansion de l’internet dans le Sud du monde, le *Global South*, les gTLD et les noms géographiques vont connaître une forte croissance dans les 10 années à venir. Et avec horreur, les gens vont se rendre compte que leur nom a été piraté – piraté, c’est un terme fort – par des spéculateurs, par des financiers des pays du Nord. Et il faudra qu’ils les rachètent. Cela, on ne peut pas le permettre.

Il y a d’autres aspects de ce débat qui sont problématiques mais je ne pense pas qu’on ait le temps d’en parler aujourd’hui.

En conclusion, je dirai simplement, après avoir participé à la piste de travail 5 pendant deux ans – ces deux dernière années –

qu’At-Large aurait dû parler de cela il y a deux ans. Pendant deux ans, il y a eu un travail qui a été effectué et il n’y a pas eu de politiques At-Large. On aurait dû commencer beaucoup plus tôt, à Barcelone, à San Juan ou même Helsinki.

Deuxièmement, par rapport à l’AGB, au guide de candidature de 2012, il ne fonctionnait pas pour les noms géographiques. Il y a eu beaucoup d’oublis en 2012 et des manques, dirais-je, pour que la GNSO accepte ces politiques. Donc les politiques de 2012 ne sont pas justes et ne sont pas tenables au niveau mondial à l’avenir.

JOHN LAPRISE :

Merci beaucoup Christopher.

Jonathan, je vous redonne le micro. Nous avons terminé ce malheur.

JONATHAN ZUCK :

Oui. On a tout résolu, on va atteindre le consensus. Cela ne fait pas l’ombre d’un doute.

Je suis d’accord avec Christopher, on aurait dû commencer ce débat il y a bien longtemps. Je ne sais pas pourquoi le dire maintenant, mais il y a un an, on a travaillé 45 minutes sur les membres individuels. On pourrait passer beaucoup de temps

sur beaucoup de problèmes. Mais ce qui se passe dans cette salle, c'est que tout le monde a des points de vue différents et il n'y avait pas véritablement de débat sur un point précis. C'est cela, le problème. Je suis et je comprends que vous ayez des passions par rapport à cela, que vous soyez passionnés. Mais pour arriver à un consensus, il faut limiter l'envergure de notre débat et travailler sur des points individuels et essayer d'arriver à un consensus sur chaque point. Sinon, cela n'avance pas. Parce qu'on a fait bien entendu des discours pendant nos appels, conférences téléphoniques et ainsi de suite. Je ne parle pas du nombre de votes qu'on va obtenir au niveau du Conseil d'Administration.

Il faut qu'on s'organise mieux. Et la seule manière de mieux s'organiser, c'est d'avoir une envergure réduite, plus étroite et qu'on se concentre sur le sujet. Et je sais que ce n'est pas facile. Il faut être créatifs et disciplinés pour se concentrer dans nos débats pour arriver à un point de consensus, même un petit peu à la fois, parce que nous ne sommes pas capables de décider d'un seul point ici.

Sébastien, allez-y.

SÉBASTIEN BACHOLLET : Juste un point. Pourquoi est-ce qu'on a besoin de deux membres du Conseil d'Administration ? C'est un autre point de

discussion. On ne peut pas dire aux membres du Conseil d'Administration comment voter. Ce qu'on doit faire, c'est de trouver la position d'At-Large et de l'ALAC et c'est comme cela qu'on peut conseiller le Conseil d'Administration. C'est notre objectif. Le Conseil d'Administration, c'est un autre point. Donc je reviendrai vers vous pour tenter d'améliorer cela. Je crois qu'il faut plus débattre et avoir moins de présentations. Et on trouvera un consensus de cette manière. On ne peut pas trouver un consensus en 45 minutes en débattant si on n'a pas pris en compte tous les débats qui ont existé. Nous devons être mieux préparés. C'est ce que je voulais dire. C'est difficile d'arriver à un consensus. Ce n'est pas parce qu'on est dans une salle ensemble qu'on va arriver à un consensus. C'est du travail, travail ardu. Même si on a deux ans de retard, faisons-le, allons-y. Nous avons une première étape. Nous avons des téléconférences la semaine prochaine et arrivons à un consensus. Et vous pouvez nous diriger vers ce consensus. Mais ici, c'était impossible. Vous nous donnez un travail impossible à faire, trouver un consensus sans documentation et ainsi de suite. C'est pour cela que j'appréciais le débat, mais on peut bâtir à partir de cela.

JONATHAN ZUCK :

Très bien. Merci à toutes et à tous.

JOHN LAPRISE : Oui. Dernier mot Olivier.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : J’aimerais remercier Jonathan d’essayer de gérer ce difficile sujet. J’aimerais remercier Javier qui a beaucoup travaillé à la piste de travail 5. Et Justine a fait un travail extraordinaire également avec une excellente présentation. Merci.

[Applaudissements]

JOHN LAPRISE : Et maintenant, la séance est fermée. Nous avons une pause-café et nous recommençons à 10:30.

YEŞİM NAZLAR : Une annonce du personnel. La pause-café est à l’extérieur, donc s’il vous plaît, sortez de la salle. Près de l’entrée, vous trouverez la pause-café.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]